

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures et quinze minutes le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Présents : 11

Jean-Luc TRICOT, Sylvia MAILLOT, Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Nathalie COUTURIER, Dimitri FONCLAUD, Sandrine JORLAND, Laëtitia SOULIER, Jérôme LEBEAU, Pascal LEQUIEN, Dejan STAMENKOVIC.

Absent excusés: 3

Pascal MARUEJOULS : pouvoir à Pascal LEQUIEN
Claudia BALAVOINE : pouvoir à Sylvie MAILLOT
Bertrand MARION : pouvoir à Stéphane MOTTET

Date de convocation : 11 septembre 2023

Secrétaire de séance : Laetitia Soulier

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 15 septembre 2023 à 19h 15 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Jean-Luc TRICOT.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2023, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

Convention de fourrière 2024

Cette convention annuelle permet à la commune d'assurer la prise en charge et le transport des chats et chiens errants en divagation sur la voie publique et leur garde en fourrière pendant le délai légal pour un coût forfaitaire de 0.80 €/an/habitant.

Un partenariat dans le cadre de la maltraitance animale et formation sur ce sujet est inclus dans cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la reconduction annuelle de cette convention à l'unanimité.

Présentation du RPQS du SIEVA 2022

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du prix et de la qualité du service public Le SIEVA est un syndicat qui regroupe 22 communes soit 44163 habitants. Le service est exploité en régie. Les prestations assurées sont l'accueil des habitants, la gestion des abonnés, facturation, traitement, mise en service des branchements et entretiens divers.

Le SIEVA achète l'eau à Saône Turdine. Une convention d'export est mise en place entre le Sieva et les communes de Lissieu/Quincieux/La Tour de Salagny. La ressource en eau provient des puits de captage de la nappe fluviale de la Saône et du puits du Divin à Anse. L'eau subit ensuite divers traitements puis est acheminée dans les 11 réservoirs.

Le volume d'eau achetée est en hausse +6.24%. Le nombre d'abonnés est de 21949 soit +9.30% (313 abonnés à Belmont).

La consommation moyenne par abonné est de 111 m3 par an soit en baisse de 4.05 %. (les communes du Grand Lyon ont consommé plus 17.11 %).

La longueur du réseau est de 557.6 km.

Les réservoirs stockent 11500 m3 correspondant à 1 journée de consommation en pointe haute.

La tarification, qui comprend une partie fixe, une partie consommation eau potable, et la redevance a augmenté de 5 % depuis avril 2023.

A titre d'exemple pour une consommation de 120 m3, le tarif est de 2.58 € le m3.

Les recettes du SIEVA ont augmenté de 6.74 % en 2022.

Les tests de conformité bactériologique et physico chimique valident une conformité à 100 %. Performance réseau : rendement 86.9 %.

En 2022 : 5,840 km ont été renouvelés sur le réseau

L'investissement représente la somme de 3.5 millions, et l'encours de la dette s'élève à 2 139195 €.

Révision du tarif de location de la salle d'animation

Monsieur le Maire propose de revoir les conditions de location de la salle d'animation (350 euros depuis 2016) aux particuliers habitant sur l'une des trois communes Belmont d'Azergues, Lozanne, et Saint Jean de Vignes. La salle se loue pour le week-end du vendredi à 19 heures jusqu'au dimanche soir. Une étude a été faite sur les conditions proposées par les communes environnantes.

Il est proposé :

- Pour les habitants de Belmont d'Azergues : un montant de 400 euros pour le week-end,
- Pour les habitants de Saint Jean des Vignes et de Lozanne : un montant de 500 euros pour le week-end.
- Un surcoût de 50 euros du 1^{er} novembre au 31 mars compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, et un chèque de dépôt de garantie de 500 euros restitué dans un délai de 10 jours si l'état des lieux est correct.

Pas de modification pour le personnel municipal qui bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2016 d'une gratuité de la salle dans la limite d'une fois par an et pour les élus d'un tarif à moitié prix une fois par an.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2012, les associations communales peuvent utiliser la salle gratuitement si l'animation proposée profite à toute la population Belmontoise.

Pour toutes les associations caritatives la gratuité pourra être accordée sur demande au cas par cas, après étude de la manifestation proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux montants applicables au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les personnes qui n'ont pas signé les contrats de réservation et modifie le règlement d'utilisation en ce sens.

Révision du tarif des repas de la cantine

La société RPC nous annonce dans son courrier du 4 juillet 2023 une hausse de ses tarifs de 13.3 centimes à compter du 1er septembre 2023.

En conséquence la commune et la commission scolaire souhaitent augmenter le prix du repas de 13 centimes à compter du 1er septembre 2023. Le nouveau prix sera de 3.98€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le tarif ci-dessus applicable au 1er septembre 2023.

Il est à noter que 3 familles sont actuellement en défaut de paiement. Plusieurs courriers recommandés leur ont été adressés afin d'étudier avec eux les solutions d'aides qui pourraient être accordées.

Nouveau contrat cadre d'action sociale du CDG

Le contrat cadre actuel sera caduque au 31/12/2023.

L'action sociale est un levier d'attractivité important pour les employeurs territoriaux. L'impact sur le pouvoir d'achat des agents joue un rôle significatif et parfois même décisif sur les résultats en matière de recrutement et de fidélisation du personnel. Le CDG a décidé d'élargir son offre à travers un nouveau contrat cadre au 1er janvier 2024, comportant les prestations de titres restaurant, de CESU, et de chèques cadeaux.

La commune avait déjà opté pour les titres restaurant et les chèques cadeaux.

Ce contrat permet à la commune d'éviter les frais de gestion et de port, et de se dispenser d'une consultation. Le coût est de 250 € pour 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le renouvellement du contrat cadre au 1er janvier 2024.

Questions diverses :

Rentrée scolaire et périscolaire

L'ouverture de la 5ème classe est effective, avec un total de 117 élèves à l'école.

2 classes de petite/moyenne/grande section de 22 et 23 élèves.

1 classe de CP/CE1 de 25 élèves

1 classe de CE1/CE2 de 25 élèves

1 classe de CM1/CM2 de 22 élèves

Le 1er service de cantine est effectué avec les petits car les couchettes sont dans la 2ème salle de l'extension, ce qui permet un plus grand temps de repos pour eux. Une nouvelle ATSEM est arrivée en remplacement d'un agent en arrêt maladie.

Environ 100 enfants sont accueillis à la cantine, 50 à la garderie.

3 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) secondent les enseignants cette année.

Diagnostic énergétique de l'école, de la salle d'animation et de la mairie

Le coût de l'énergie a considérablement augmenté. Nos dépenses en 2022 étaient de 9326.64 €. A ce jour, elles sont de 23594.04 et il reste un trimestre.

La commune a adhéré à un service de suivi et d'optimisation de la consommation pour l'école et la mairie. Les référents sont Samuel GONNON et Pascal LEQUIEN.

Conseil municipal des enfants : élection en novembre

Le prochain conseil municipal d'enfants aura lieu le samedi 14 octobre. Le mandat courant sur 2 ans, les prochaines élections auront lieu en novembre (CM1/CM2/6ème).

Opération de changement des ampoules par des Leds (Syder 2023/2024)

Une réunion a eu lieu entre Samuel GONNON, le Maire et le chargé de mission pour la performance énergétique.

194 luminaires sont concernés par la rénovation soit un coût de 160 000 € environ (45 % d'abattement du Syder), ce qui représente une dépense de 8000 €/an sur 15 ans, impact financier non négligeable.

L'économie d'énergie estimée est de 1700 à 2000 €/an. Ces travaux réduiront également les interventions pour entretien, avec une remontée automatique des pannes.

140 communes ont demandé à bénéficier de cette opération.

Le bureau de contrôle passera le 16 octobre, le lancement des travaux est prévu au 1er trimestre 2024, pour une durée de 3 semaines.

Analyse champ magnétique (antenne SFR)

Un relevé a été demandé avant la réalisation des travaux lié à la pose de l'antenne SFR au point A Lieu dit le Clos.

La valeur étant de 0.13 v/mètre donc inférieure à la norme autorisée de 6v/mètre, la conformité du niveau d'exposition au champ magnétique est déclarée.

Nous demanderons un nouveau relevé lorsque l'antenne aura été posée pour comparer les données.

Flash info

Distribution semaine prochaine, parmi les articles Bilan mi mandat, rentrée à l'école avec la 5ème classe et nouvelle section Kung Fu avec SB2000

Colombarium : pose de cavurnes

Il reste 2 cavurnes disponibles. De nouvelles cavurnes (1 fleur = 8 familles) seront installées en 2024. Coût : 6385.20 € TTC.

- Comptes rendus Commissions et Syndicats

Commission Communication :

Bulletin municipal : 25 encarts publicitaires à ce jour. En attente du retour des associations.

Tout doit être bouclé pour le 15 octobre.

Il n'y aura plus de remises des bulletins aux annonceurs, donc plus de soirée, compte tenu du faible taux de participation.

Commission animation :

Les 2 dernières manifestations étaient le marché et le concert cet été.

Un bénéfice de 150€ est enregistré pour le marché, mais une perte de 1200 € pour le concert suite à une faible participation.

La commission se réunit le 22 septembre pour réfléchir à une autre organisation de cette animation.

Les inscriptions sont ouvertes pour le marché de l'Avent, qui aura lieu le 1er décembre avec le Sou des Ecoles.

MARPA

3 logements sur 23 sont libres à ce jour. Les locataires sont très satisfaits.

VOIRIE CCBPD

Le nouveau prestataire est la société EUROVIA.

Des programmes de décarbonation de voiries dans certaines communes sont mis en place lorsque des voiries ne sont pas en enrobé afin de rendre le sol plus perméable. L'hydrocurage et le fauchage raisonné sont proposés par la CCBPD.

La CCBPD élargit de plus en plus sa compétence au niveau de la voirie et cela va s'accroître dans les prochaines années.

Le budget de fonctionnement s'élève à 600 000 € et l'investissement à 6 millions d'euros.

AMBROISIE

La campagne annuelle a été réalisée par les référents. L'ambroisie se développe beaucoup lorsque la terre est remuée. Mais globalement il y en a eu moins cette année. Il est également à préciser que tous les agriculteurs ont tous déchaumé leurs champs, ce qui est une bonne chose.

STATIONNEMENT

Il est à noter que de nombreux trottoirs sont devenus impraticables suite à des stationnements gênants voire dangereux (notamment sur le secteur de la Vieille Ferme ou du chemin du Lavoir), ou des déchets. Une opération de contrôle sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

.

Prochain conseil d'adjoints le vendredi 20 octobre à 18h45
Prochain Conseil Municipal le vendredi 27 octobre
à 19h15.